



Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 99

Avril 2015

0,70 €

Dépôt légal : 2ème trimestre 2015



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 1er avril 2015

L'austérité, c'est aussi dans l'Éducation

Le gouvernement « socialiste » continue son action en suivant la voie des politiques capitalistes néolibérales au lieu de mener une « guerre » à la finance et une politique vers le socialisme.

Les métiers de l'enseignement et de l'éducation subissent ces attaques néolibérales sur plusieurs fronts, et tout d'abord sur la charge et le temps de travail. En effet, après le nouveau décret de 2014 sur les obligations réglementaires de service qui n'acte aucune baisse du temps de travail, les projets de circulaire d'application du décret et de décret sur les IMP actent quant à eux véritablement une augmentation de notre charge de travail. Ainsi en est-il de l'utilisation de la pondération dans les REP+, de l'inclusion de l'heure de vie de classe dans les missions liées, du choix de l'indemnité plutôt que de la décharge pour les IMP et du choix de ne rendre possible le fonctionnement réel des établissements que par le recours à de nombreuses heures supplémentaires.

Ensuite, du point de vue de la rémunération, le gel du point d'indice, le refus de réécriture des grilles, l'augmentation des retenues sur pensions sont autant de mesures d'austérité qui font baisser le niveau de vie des fonctionnaires et l'attractivité de leurs métiers, mettant en danger leur recrutement et, plus généralement, la notion et les missions mêmes de service public.

Enfin, avec le projet de réforme du collège qui prévoit une diminution des horaires disciplinaires et la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, c'est le cadre disciplinaire de notre métier qui est attaqué. Avec la décision de laisser au local les choix de l'organisation des EPI (20 % des horaires) et des missions particulières, c'est le cadre national du service public d'Éducation qui est attaqué pour lui préférer l'autonomie des chefs d'établissement.

Tous ces exemples montrent bien que, comme dans le privé, nous subissons une politique néolibérale à laquelle il faut s'opposer. Il est plus que temps de peser sur l'écriture des circulaires, sur la réforme du collège, sur les discussions sur les salaires face à notre gouvernement. Il est temps aussi de prendre notre place, aux côtés du privé, dans cette lutte contre l'austérité dictée par les dogmes néolibéraux qui nous appauvrissent tous. La loi Macron, véritable bombe néolibérale, passe au Sénat le 9 avril. Profitons de ce jour pour commencer à construire dans la grève et les manifestations un mouvement unitaire, le plus large possible, contre ces politiques dévastatrices.

Exigeons ensemble un changement de cap : le retrait de la loi Macron, l'écriture des circulaires dans le sens du progrès social et de réelles avancées sur les salaires. **Tous-tes en grève, tous-tes uni-e-s le 9 avril !** Julien Jaffré

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée scolaire 2015 dans les collèges	2
Info – ULIS.....	3
Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2015 dans les collèges d'Eure-et-Loir.....	4
Collège : une réforme en trompe- l'oeil.....	5
Travaux sur le temps scolaire, forcément la galère ?.....	6
Accidents de travail et de service.....	6
CIO départementaux : A nouveau en danger.....	7
Appel à la grève du 9 Avril.....	8

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015 DANS LES COLLÈGES

Le CTSD (Comité technique spécial départemental) de « mesures de cartes dans les collèges » pour la rentrée 2015 (c'est-à-dire la prévision des créations et suppressions de postes et des compléments de service) s'est tenu jeudi 12 mars, précédé d'un groupe de travail de préparation le lundi 9 mars. Malgré les promesses présidentielles et annonces ministérielles, le régime drastique s'impose une fois de plus aux collèges, qui doivent encore plus « se serrer la ceinture » pour permettre aux lycées d'absorber tant bien que mal la hausse démographique attendue en septembre (arrivée en 2nde des élèves du « baby boom » de 2000). Pour septembre 2014, seuls 12 postes avaient été créés pour une prévision de 245 élèves en plus ; pour septembre 2015, ce sont 12 postes en moins pour une prévision de seulement 60 élèves en moins !

Ces 12 suppressions en collège sont le résultat des décisions suivantes (voir tableau ci-après) :

- 21 suppressions de postes, dont 10 ont été décidées par l'Inspection académique après les votes des DGH dans les Conseils d'Administration ;
- 9 créations de postes, dont 4 sur deux établissements et 2 sur trois établissements.

Lors du groupe de travail, le SNES et le SNEP (syndicat FSU des professeur-e-s d'EPS) ont pointé 17 situations où il nous semblait nécessaire de créer un poste – ou de ne pas le supprimer... - du fait de besoins importants, dans l'objectif de limiter le nombre de compléments de service et d'heures supplémentaires.

Nous avons déploré le nombre élevé de compléments de service (en légère baisse depuis quelques années, celui-ci repart à la hausse) et systématiquement dénoncé les compléments de service donnés qui n'ont pas

lieu d'être car équivalents au nombre d'HSA existant dans la discipline concernée. Nous avons donc demandé la suppression de ces derniers.

Avec la hausse annoncée des effectifs dans les lycées, la consigne a été donnée aux proviseur-e-s de développer les compléments de service avec les collèges afin de « rationaliser » les moyens. Selon l'Inspecteur d'académie, c'est une solution qui peut limiter le kilométrage entre les établissements mais nous avons rappelé que, même si une telle situation peut être intéressante pédagogiquement, elle représente aussi un grand risque de multiplication des niveaux et donc d'alourdissement de la charge de travail pour les collèges concerné-e-s.

Le nombre de BMP (blocs de moyens provisoires – une quarantaine) pour la rentrée prochaine est également très élevé. De plus, ces BMP sont fréquemment petits (6h ou moins), notamment en Espagnol où est prévu un grand nombre de blocs de 3h (soit une classe et trois déplacements d'1h dans la semaine...). Ces BMP seront souvent occupés à la rentrée par des TZR ou des contractuel-les, avec un risque accru de compléments de service éloignés ou, si non pourvus, d'HSA supplémentaires pour les collègues de la discipline.

Nous avons également dénoncé le taux trop élevé d'HSA, notamment dans les disciplines expérimentales ou artistiques où il n'est pas rare d'atteindre ou dépasser 3 HSA par enseignant-e. Puis nous avons relayé à l'administration les cas de collègues en complément de service qui nous avaient contactés pour des situations particulières.

QUELQUES CHIFFRES

- ♦60 élèves en moins (prévision)
- ♦21 suppressions de postes
- ♦9 créations de postes
- = solde : 12 suppressions (voir tableau p. 4)
- ♦115 compléments de service, dont :
 - 19 compléments sur 3 établissements
 - 47 compléments dans des établissements éloignés de plus de 20 km
 - 82 compléments hors commune
 - 25 compléments de service donnés dont le volume horaire est équivalent au nombre d'HSA dans la discipline
- ♦43 BMP (blocs de moyens provisoires), représentant 17 à 18 équivalents temps plein

Lors du CTSD du 12 mars, nous avons tenu à exprimer notre préoccupation concernant la situation des Langues :

- Parmi les suppressions de postes décidées, on

trouve 4 postes d'Anglais alors qu'aucune création n'est prévue dans cette discipline. La situation risque donc d'être difficile pour le mouvement des personnels.

▪ Avec la disparition progressive des postes de Lettres Classiques et la grande difficulté à recruter ces personnels, l'enseignement du Latin se trouve compromis dans un nombre croissant de collèges : volume horaire inférieur aux textes réglementaires voire extinction programmée ou déjà effective.

▪ Enfin et surtout, la situation de l'enseignement de l'Allemand est extrêmement préoccupante. Un poste est encore supprimé pour la rentrée (Mainvilliers). Les compléments de service sont quasi-systématiques, les heures supplémentaires fréquentes et l'impossibilité d'envisager l'obtention d'un poste à temps complet contribue à la démotivation de nos collègues. Plus généralement, l'avenir de l'enseignement de l'Allemand est une véritable question de politique éducative pour laquelle il est urgent d'apporter des réponses. Il existe un grave décalage entre le discours au niveau national (un partenariat franco-allemand dit essentiel) et la réalité dans l'Éducation nationale (enseignement presque disparu dans le 1er degré, en grand danger dans le 2nd degré). Comme souvent, le discours ne se traduit pas dans les actes.

Pour finir, nous avons dénoncé le manque de sérieux et de rigueur du ministère, qui prépare une rentrée en installant dans la précipitation des dispositifs censés apporter plus de transparence, les IMP (indemnités pour missions particulières) alors que les textes officiels les concernant ne sont toujours pas parus ! Cette méthode de travail est

inacceptable, sans parler des interrogations que peut susciter la « philosophie » de ce nouveau dispositif.

Hormis quelques changements d'appariements à la marge, nos demandes n'ont pas été entendues. Les services de l'Inspection académique justifient cet immobilisme par des moyens trop contraints. D'ailleurs, la réserve départementale à ce jour (qui doit permettre, lors des ajustements de juin-juillet, d'ouvrir d'éventuelles divisions supplémentaires en cas de hausse inattendue d'effectifs) est très faible et compte presque autant d'heures supplémentaires que d'heures postes... Elle ne pourra pas assurer, par exemple, la prise en compte de l'heure de décharge pour les compléments hors commune prévue dans la circulaire sur les obligations réglementaires de service applicable au 1er septembre 2015. Cela représente pour notre département environ 80 heures. L'Inspection académique espère obtenir pour ces heures une dotation supplémentaire du Rectorat.

L'ensemble des représentant-e-s des personnels a voté contre le projet de l'administration lors du CTSD du 12 mars, puis lors du CTSD de repli du 16 mars. Le travail au quotidien dans les collèges est rendu encore plus compliqué du fait du manque de moyens, qui s'inscrit plus généralement dans la politique d'austérité imposée par le gouvernement. C'est d'ailleurs dans l'optique de dénoncer cette austérité que la FSU a rejoint la CGT et FO pour appeler à la grève interprofessionnelle le jeudi 9 avril.

Frédérique Marchand-Selvais

Info - ULIS

Création à la rentrée d'une ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire, accueillant un petit groupe d'élèves en situation de handicap, qui peuvent être intégré-e-s ponctuellement dans une classe ordinaire) au collège de Bû et d'une ULIS « pro » au lycée professionnel Paulsen de Châteaudun.

Au total, 18 ULIS en collège et 2 ULIS en lycée professionnel fonctionneront en Eure-et-Loir. Il a été demandé à l'administration d'étudier la possibilité d'une ouverture prochaine sur le sud-est du département, la zone située entre Auneau, Voves et Toury étant dépourvue d'ULIS.

Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2015 dans les collèges d'Eure-et-Loir

	Créations de postes	Suppressions de postes
Histoire-Géo	0	1 (Luisant)
Lettres Modernes	2 (M. Taugourdeau Dreux*, T. Divi Châteaudun avec CSD**)	2 (La Loupe, Nogent-le-Roi)
Lettres Classiques	0	2 (A. Camus Dreux, M. Taugourdeau Dreux*)
Anglais	0	4 (A. Camus Dreux, Luisant, M. Régnier Chartres, Voves)
Allemand	1 (E. Herriot Lucé*** avec CSD)	1 (Mainvilliers)
Espagnol	0	2 (Courville, H. Boucher Chartres)
Mathématiques	2 (A. Meunier Nogent-le-Rotrou***, Brezolles avec CSD)	2 (Bû, Luisant)
SVT	2 (A. France Châteaudun avec CSD sur deux autres collèges, M. Pagnol Vernouillet avec CSD)	2 (J. Moulin Chartres, L. Armand Dreux)
Sciences Physiques	1 (M. Régnier Chartres avec CSD sur deux autres collèges)	1 (Maintenon)
Technologie	0	1 (Les Petits Sentiers Lucé)
Arts Plastiques	0	1 (M. Taugourdeau Dreux)
Éducation Musicale	0	0
EPS	0	1 (N. Robert Vernouillet)
Total	9 créations****	21 suppressions****
Total général	12 suppressions de postes dans les collèges d'Eure et Loir	

* Poste de Lettres Classiques vacant donc supprimé et transformé en poste de Lettres Modernes (création).

** CSD : complément de service donné.

*** Poste qui avait été supprimé l'an dernier...

**** Suppression également d'un poste PEGC Lettres-Allemand au collège de Brou et création d'un poste pour professeur-e des écoles pour la nouvelle ULIS de Bû.

Collège : une réforme en trompe-l'oeil

Najat Vallaud-Belkacem s'attaque à un sujet difficile : le collège. Comment en faire un lieu d'épanouissement pour tous nos élèves ? Le pari de la ministre est de redonner aux élèves du goût pour les enseignements qui y sont dispensés. Son projet, discuté en ce moment avec les organisations syndicales, sera présenté au mois de mai, pour entrer en vigueur à la rentrée 2016, en même temps que les nouveaux programmes, après une phase de concertation. Quelles en sont les grandes lignes ?

la création d'"enseignements pratiques interdisciplinaires" (EPI) autour de huit thèmes dont "développement durable" ou "sciences et société" ;

l'introduction d'une 2ème langue vivante en 5ème au lieu de la 4ème ;

la globalisation des horaires entre plusieurs disciplines ;

l'introduction d'un "accompagnement personnalisé" de la 6ème à la 3ème.

Outre la présentation assez caricaturale du collège par la ministre, qualifié de lieu d'"ennui", et le retour à des conceptions pédagogiques archaïques (comme la distinction entre théorie et pratique), ce projet contient des éléments dangereux.

En soi, l'introduction d'enseignements interdisciplinaires est une idée intéressante : la pédagogie par projet peut permettre des échanges fructueux entre matières, et peut donner davantage de sens aux enseignements. Mais la création des EPI fait peser une menace sur l'enseignement du latin, qui serait enseigné avec un horaire réduit (1 h en 5ème et 2 h en 4ème-3ème) prélevé sur la marge d'autonomie c'est-à-dire la possibilité de dédoubler chaque niveau. Cet enseignement pourrait donc être victime des choix locaux et perdrait son cadrage national. De même, l'organisation des EPI serait « élaborée en conseil pédagogique et présentée en conseil d'administration », ce qui donnerait un nouveau levier aux chefs d'établissement pour faire pression sur les personnels, ou les mettre en concurrence. Nous ne pouvons accepter cela.

Cette réforme est également prétexte à une réduction de moyens existants : la LV2, en étant enseignée dès la 5ème, passerait de 3 heures à 2,5 heures hebdomadaires. Or, ce n'est pas en réduisant les horaires qu'on va améliorer le niveau des élèves en langues étrangères ! Cela ne permettra pas aux élèves d'entrer dans les apprentissages, mais augmentera la charge de

travail des collègues, dont le service passerait de 6 à 9 classes ! De plus, l'introduction d'une 2ème LV en 5ème, qui n'est pas une mauvaise idée en soi, signifierait la fin des classes bilingues et européennes, qui ont permis pourtant de redonner à l'enseignement de l'allemand sa place dès la 6ème. Les menaces sur l'enseignement de cette langue vivante sont donc bien réelles.

Et comment ne pas lire la globalisation des horaires des enseignements artistiques (arts plastiques-éducation musicale) et scientifiques (physique-technologie-SVT) comme une volonté de réduire les moyens ? Si les horaires disciplinaires ne changent pas en 5ème et 4ème, la technologie et la physique perdraient une heure quinzaine en 3ème. Pire, ces regroupements font peser la menace d'une évolution vers la polyvalence disciplinaire : un enseignant de technologie pourrait très bien faire de la physique ou des SVT. Le SNES exige le respect des enseignements disciplinaires. Chaque professeur est spécialiste de sa discipline de concours et n'a pas à enseigner d'autres matières.

Quant à l'accompagnement personnalisé, il s'est révélé au lycée comme étant un gâchis de moyens. La lutte contre la difficulté scolaire commence dans la classe, par des conditions d'études et des programmes améliorés. Et c'est là que le bât blesse : cette réforme ne représente aucune véritable amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves, qui font et feraient toujours face à des classes surchargées. La ministre prévoit 4 000 ETP (pour 7 100 collèges) pour financer la marge d'autonomie devant notamment permettre la réalisation de dédoublements. Cela ne fait qu'un demi ETP de plus par collège, à peine 10 Heures, juste une demi-heure par classe... Ceci est nettement insuffisant pour permettre une réelle diminution des effectifs par classe. Une réforme du collège devrait signifier un investissement plus important sur les plans matériel, humain, pédagogique et de formation des personnels. Le ministère devrait se pencher sur les difficultés quotidiennes de l'enseignement au collège, et non faire diversion par une réforme qui ne résoudra pas fondamentalement les difficultés du collège.

Pour discuter plus précisément de cette réforme, nous vous proposons de venir animer des heures d'infos syndicales dans vos établissements sur le sujet. N'hésitez pas à nous contacter.

Franck Mousset

Travaux sur le temps scolaire, forcément la galère ?

Le 17 mars dernier une délégation du Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Départemental (CHSCT-D) était en visite au lycée Branly de Dreux, en travaux depuis septembre 2014. Ne venant pas pour inspecter ces travaux mais pour dégager des pistes afin de limiter l'impact de ces travaux sur les conditions de travail des personnels, la différence de perception de cet impact entre l'équipe de direction et les personnels enseignants ou techniques nous a « sauté aux yeux ». « Tout va bien », dit le proviseur. « Dès qu'on a un problème, on appelle le maître d'ouvrage et le problème est réglé, parfois en moins de dix minutes. Et on fait une lettre d'information hebdomadaire pour les personnels. »

Rapportés aux élus au Conseil d'Administration, ces propos les ont fait réagir : "C'est une blague ?!" Ils soulignent au contraire le manque de concertation et d'information des personnels. Pas consultés sur la conception des locaux ou le choix du mobilier, ils se trouvent de plus obligés de déménager de leurs salles de cours la veille pour le lendemain. Ainsi, même les élèves se sont retrouvés à faire des cartons et à déplacer les machines lors de la rénovation des ateliers.

Cette divergence s'explique peut-être par le souci de la direction de prouver à la Région que la co-activité ne pose pas de problème et qu'elle peut donc lancer la deuxième tranche des travaux.

Cependant, tous, administratifs comme enseignants et agents techniques, se retrouvent pour signaler la charge de travail supplémentaire occasionnée par d'aussi lourds travaux. Que ce soit pour leur suivi dans le cas du chef des travaux et de la gestionnaire ou bien pour rendre utilisables les locaux salis ou mal finis par les intervenants extérieurs dans le cas des agents et des enseignants, toutes ces actions prennent du temps et s'ajoutent à leurs missions ordinaires.

Lors de la prochaine réunion du CHSCT-D, vos représentants élus des personnels ont donc l'intention de proposer des mesures visant à une meilleure prise en compte des personnels durant toutes les phases de travaux :

→ constitution d'une sorte de comité de pilotage des travaux intégrant des représentants des personnels (élus au CA par exemple);

→ renforcement des équipes administratives, pédagogiques, éducatives et techniques lors des travaux...

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur la Co-activité ou plus généralement en matière d'hygiène et sécurité Conditions de travail.

Olivier Mimeau et Pierre Licout
représentants SNES-FSU
au CHSCT-D d'Eure et Loir

Accidents de travail et de service

Dans la fonction publique, tous les accidents survenus sur le lieu de travail ne sont pas considérés comme des « accidents de travail », on parle d'accident de « service » et d'accident de « trajet ».

La Commission de Réforme⁽¹⁾ est l'instance chargée d'examiner la situation et les dossiers des agents fonctionnaires victimes d'un accident de « service » ou de « trajet ».

Le rôle des représentants syndicaux de la FSU n'est pas très connu. Depuis 2008, leur fonctionnement est profondément modifié et a mis à mal le suivi des dossiers par les représentants des personnels et par les personnels eux mêmes.

Sous prétexte d'« alléger » la charge des commissions de réforme, le ministère a supprimé l'intervention obligatoire de la commission dans le cas où l'administration reconnaît que l'accident est

bien lié au service (imputabilité). Dans les faits quasiment plus aucun cas d'imputabilité n'est traité en commission de réforme, Le DASEN et l'administration statuant directement. Ce changement interroge sur la manière dont sont prises les décisions, et se traduit par un dessaisissement des représentants des personnels de la quasi-totalité des dossiers. La procédure est selon nous abusive au regard des textes. Le renvoi par l'administration à des recours au ministère, au tribunal administratif nous semble tout aussi abusif. Combien de collègues se heurtant à des refus répétés, ont abandonné leur déclaration d'accident de travail ?

En fin de parcours, on parle de consolidation. Si il y a des séquelles, un taux d'IPP (Incapacité permanente partielle) peut être fixé. Il est cumulable en cas de nouvel accident et un taux supérieur à 10% entraîne un pension d'invalidité.

Dans ce cas l'administration demande une expertise. Il faut bien avoir conscience que cette expertise est purement administrative et que le dossier doit être particulièrement bien préparé pour faire valoir ses droits.

Afin de constituer un dossier conséquent et obtenir de l'administration la photographie de la gestion des accidents de service, nous demandons aux collègues qui ont depuis 2 ans déposé un dossier d'accident

auprès de leur chef d'établissement (Verglas, agression, accident sur le trajet, chute, accident de sport...) de nous communiquer les éléments et le traitement qui a été fait de leur dossier.

L'enjeu est celui de la prise en charge des soins, de l'indemnisation des accidents et des éventuelles séquelles ainsi que la prise en considération par l'administration de ses personnels.

Olivier Mimeau

(1) La Commission de réforme est une instance consultative médicale, paritaire qui est composée de médecins, de représentants de l'administration, et de représentants de personnels. Elle traite les déclarations d'accidents de service des 3 Fonctions Publiques (d'Etat et Territoriale et Hospitalière). Pour les personnels de l'Éducation Nationale, les dossiers sont examinés par corps et par département.

Elle donne son avis sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie
- l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle
- la mise en retraite pour invalidité

Les collègues sont invités à consulter leur dossier avant la réunion de la commission de Réforme. Ils y sont ensuite représentés par 2 délégués syndicaux. Pour l'Eure et Loir, les représentants appartiennent tous aux Syndicats de la FSU.

CIO départementaux : A nouveau en danger

Ainsi que prévu dès décembre 2014, le fonctionnement des CIO de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou (à gestion départementale) est à nouveau menacé. Un budget de 30 000 euros avait été voté pour l'année 2015 (à mettre en regard avec le budget pour l'année 2013 (72 000 €). Sans changement de ces budgets, les CIO et leurs personnels seront dans l'incapacité de fonctionner et d'assurer leurs missions. En effet, en l'état actuel des crédits, les loyers du CIO de Nogent le Rotrou ne peuvent pas être honorés, le paiement des fluides pour le CIO de Châteaudun ne peut être assuré, et la location des photocopieurs n'est pas encore budgétisée pour les 3 CIO (bien qu'un contrat de location lie le CG avec l'entreprise de location).

Proposition de motion

Les élus au Conseil d'administration du collège ou lycée.....de.....
ont pris acte du vote du Conseil Général d'Eure et Loir en sa session de décembre 2014 d'un budget de 30 000€ pour le financement des CIO de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou, tous trois CIO à gestion départementale.

Ce vote s'inscrit dans une dégradation continue du budget alloué (90 000 € en 2004, 72 000 € en 2013, 59 000€ en 2014) à ces trois CIO .

Faute d'un abondement à celui de 2013 (72 000 euros) les CIO et leurs personnels seraient dans l'incapacité de fonctionner et d'assurer leurs missions , en effet en l'état actuel des crédits les loyers du CIO de Nogent Le Rotrou ne peuvent pas être honorés, le paiement des fluides pour le CIO de Châteaudun ne peut être assuré, la location des photocopieurs n'est pas encore budgétisé pour les 3 CIO (bien qu'un contrat de location lie le CG avec l'entreprise de location).....

Si le budget des CIO décidé par la majorité du Conseil général en décembre 2014 devait rester en l'état, les élus au Conseil d'Administration alertent Monsieur l'Inspecteur d' Académie et Madame le Recteur sur les dangers de cette situation Nous leurs demandons d'intervenir auprès de l'exécutif départemental afin que la situation retourne à la normale.

Les élus au Conseil d'Administration demandent au Conseil Général d'Eure et Loir de budgétiser le financement pour 2015 des CIO de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou, à hauteur des missions qui leur sont confiées.

Grève et manifestation du JEUDI 9 AVRIL Dans l'Éducation Nationale Appel de la FSU, FNEC-FP-FO, CGTéduc'action

Dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle et de manifestation du 9 avril, les organisations syndicales FSU, FNEC-FP-FO, CGTéduc'action de l'Eure-et-Loir appellent à la grève et à la manifestation à Paris tous les agents de l'Éducation Nationale.

Le service public d'éducation est l'une des nombreuses victimes de la politique gouvernementale d'austérité : gel du point d'indice et baisse de nos salaires, destruction d'emploi via le redéploiement, recours massif aux personnels non-titulaires et contractuels, pénurie de remplaçants...

De plus, réformes ministérielles et reculs statutaires aggravent nos conditions de travail (réorganisation territoriale, rythmes scolaires, obligations de service, pressions hiérarchiques, indemnités pour missions particulières, etc ...)

Non aux conditions de rentrée 2015 marquées par l'austérité :

Nous dénonçons la politique d'austérité qui entraîne une amputation des moyens dans les écoles et établissements scolaires de notre département :

- Aucun poste pour les écoles : toute création ne se fera que par le biais d'une fermeture, compte tenu des créations incontournables, on s'attend à l'annonce de dizaines de fermetures de classes en Eure et Loir.
- 12 emplois supprimés en collèges et une dotation insuffisante en lycée et lycée professionnel au vu de la hausse des effectifs.
- La nouvelle carte des Zones d'Education Prioritaire élaborée par le gouvernement n'est pas à la hauteur des besoins. Pire, les collèges en REP + ont vu leurs moyens diminués.

Nous revendiquons la création des postes nécessaires, dans tous les niveaux d'enseignement et dans les services, sans redéploiement !

Pour une augmentation de Salaire

- Les personnels doivent se contenter depuis trop longtemps de belles paroles. Comme l'ensemble des fonctionnaires, ils voient leurs salaires figés depuis 2010 par le gel du point d'indice et leur pouvoir d'achat reculer.

Nous revendiquons le dégel et l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes de salaires.

TOUS EN GRÈVE le 9 AVRIL



MANIFESTATION À PARIS : Inscrivez-vous !

DÉPARTS DES CARS

CHARTRES : 10 h Parking Kiabi (RN 10)

DREUX : 10 h Bourse du Travail, 2 rue Nicolas Robert Vernouillet

CHATEAUDUN : 9 h Gare SNCF

NOGENT-LE-ROTHOU : 9 h Parking Leclerc Margon

Nom, prénom.....

Lieu départ.....

Mail

À retourner à :

fsu28@fsu.fr

udfo28@wanadoo.fr

ud28@cgt.fr